

Estimation des frais pour l'année scolaire 2021-2022 en section primaire du Collège

Types de factures :

Les factures que nous vous présentons sont de trois ordres :

- Les factures relatives aux frais scolaires en lien avec nos projets (éducatif, pédagogique et d'établissement) que nous pouvons réclamer aux parents en vertu de l'article 100 du « décret missions
- Les factures relatives aux surveillances du matin, du temps de midi (repas tartines et repas chauds) ou du soir ainsi que les activités parascolaires (mercredi ou fin de journée).
- Les factures relatives au repas chaud (sans la surveillance de midi)

PREVISIONS Frais scolaires 2021-2022	P1	P2	P3	P4	P5	P6
Piscine 1,50 € (entrée) et 0,80 € (encadrement supplémentaire)	42,00 €	42,00 €	37,00 €	37,00 €	44,00 €	39,00 €
Activités culturelles	50,00 €	50,00 €	30,00 €	30,00 €	50,00 €	20,00 €
Activités sportives autres que piscine	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Manuels scolaires	22,50 €	31,35 €	60,75 €	33,95 €	43,85 €	A/C : 52,35 € B : 31,95 €
TOTAL	134,50 €	143,35 €	147,75 €	120,95 €	157,85 €	A/C: 131,35 € B : 110,95€
Classes d'extérieur	0,00 €	130,00 €	0,00 €	165,00 €	0,00 €	255,00€

Les factures relatives aux frais scolaires que nous pouvons vous réclamer en vertu de l'article 100 du « décret missions » vous seront remises en deux parties. La 1^{ère}, fin décembre ; la 2^{ème} fin mai.

PREVISIONS Garderie et Repas chauds	Prix	Comment	Quand
Garderie du matin de 7h30 à 8h10	0,60 € par jour de présence	Relevé mensuel	Une seule facture mensuelle pour tous les services de garderie.
Garderie du temps de midi	0,90 €/jour	Forfait mensuel	
Garderie du soir : 1 ^{ère} tranche de 16h à 17h 2 ^{ème} tranche de 17h à 18h	1,40 € par heure entamée	Relevé mensuel	
Repas chaud du 1 ^{er} semestre (ajouter la surveillance du midi)	3,55 €/jour	De septembre à janvier inclus	Septembre 2021
Repas chaud du 2 ^{ème} semestre (ajouter la surveillance du midi)	3,55 €/jour	De février à juin inclus	Février 2022

Les paiements se font obligatoirement par compte bancaire:

- 1) compte section primaire (frais scolaires) : **BE36 7320 1161 3981**
- 2) compte garderie et activités parascolaires : **BE92 7320 1829 1423**
- 3) compte réfectoire (repas chauds uniquement) : **BE89 7320 1161 4385**

Chaque paiement relatif aux frais de garderie se fait sur le compte « Garderie » via une communication structurée qui n'appartient **qu'à un seul élève pour toute sa scolarité primaire.**

Si vous souhaitez fractionner une grosse facture « repas » ou « frais scolaires », vous pouvez contacter Mr Grimberghs (02/421.64.45). Il verra avec vous ce qu'il est possible de faire.

Paiement cash:

Rares seront les paiements qui seront demandés en liquide (cash). Ce sera le cas uniquement pour le paiement des photos individuelles et de classe, de la tenue d'éducation physique et pour les revues « Bonjour – Dauphin – Tremplin ».

Je vous demande de remettre alors l'argent sous enveloppe nominative avec l'argent juste, au titulaire.